



Ce que nous avons fait jusqu'à présent dans le domaine des d-TIC

Le partenariat d-ICT a déjà achevé la boîte à outils électronique: « Introduction de pratiques d'apprentissage à distance et d'outils numériques pour faciliter l'expérience d'apprentissage en ligne et créer un climat chaleureux pour les salles de classe en ligne » (PR2). Chaque partenaire devait développer un livre électronique avec les techniques d'apprentissage à distance et la théorie qui les sous-tendait et un outil électronique avec des outils d'apprentissage à distance à mettre en œuvre. Le contenu de cette boîte à outils électronique sera constitué des principaux modules du cours de micro-apprentissage basé sur l'expérience d'apprentissage en ligne asynchrone gamifiée (PR3).

Plus d'informations sur le « d-ICT e-Toolkit » et le « Gamified asynchronous eLearning experience » dans la prochaine édition du bulletin d-ICT.

3ème réunion du projet transnational à Paris (France), 29 juin 2023



Le partenariat s'est réuni sur place à Paris (France) et a été accueilli par AGFE. IASIS a présenté les progrès du PR2 jusqu'à présent et ISQ a fourni les modèles transnationaux et fixé les échéances du PR3. En outre, ISQ a présenté le contenu de l'activité C au Portugal où trois éducateurs/formateurs de l'EFP ont testé la boîte à outils électronique PR2 d-ICT et validé l'expérience d'apprentissage en ligne asynchrone gamifiée (PR3).

En outre, le consortium a convenu que la diffusion du projet devrait être axée sur Facebook et d'autres publications sur les réseaux sociaux, publications, etc. Des conférences nationales à effet multiplicateur seront organisées à la fin du projet, une fois que tous les récipiendaires principaux auront été achevés et que tous les résultats, tangibles ou intangibles, auront été livrés.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PROJET PEUVENT ÊTRE TROUVÉES SUR LES PAGES DÉDIÉES AUX MÉDIAS SOCIAUX ET SUR LE SITE WEB DU PROJET



Facebook (en anglais)



Site internet



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu qui reflète les intérêts des seuls auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des

